



Compagnie IAS

Mme Melinda ALVES
Chargée de Comptes
malves@bdj-sa.com
01.56.37.09.46

1. Nature des garanties de base		Plafond	Franchise
A Responsabilité Civile Professionnelle			
1	Intermédiaire d'assurances de personnes et/ou IARD , Conformément à l'Article L511-1 du Code des assurances, et dans les conditions d'exercice déclarées à l'Orias	2.500.000 € Par sinistre & par année d'assurance	20 % de l'indemnité due (maxi 3.500 €)
2	Intermédiaire en Opération de Banque & en Services de Paiements sans fonds confiés IOBSP , Conformément à l'Article L519-1 du Code Monétaire et Financier, et dans les conditions d'exercice déclarées à l'Orias	800.000 € Par sinistre & par année d'assurance	20 % de l'indemnité due (Max 1 500 €)
B Garanties Financières			
4	Intermédiaire d'assurance de personnes sans encaissement de fonds de tiers hors mandat d'encaissement	115.000 €	Néant
5	Intermédiaire en Opération de Banque & en Services de Paiement sans fonds confiés	115.000 €	Néant
C Garanties Complémentaires			
6	Responsabilité civile du ou des dirigeants sociaux	500.000 € par sinistre & par année d'assurance	Néant
7	RC Archives – Documents confiés	150.000 € par sinistre	1.000 €
8	Défense Pénale (honoraires d'avocats, d'experts...)	150.000 € par sinistre	Néant
9	Défense Civile	A concurrence des garanties RC	Néant
10	Assistance et Défense en cas de contrôle d'une autorité administrative (ACPR)	25.000 € par sinistre	Néant
11	Assistance et Défense en cas d'usurpation d'identité	100.000 € par sinistre	Néant

12

Responsabilité Civile Exploitation	9.000.000 €	
Tout dommages confondus		
Dont :		
• Dommages corporels et immatériels consécutifs par année d'assurance	9.000.000 €	1.000 € Par sinistre sur tout autre dommage que corporel
• Limité en cas de « faute inexcusable » de l'employeur à	3.500.000 €	
• Dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre	2.000.000 €	
• Responsabilité civile vol par sinistre	150.000 €	

D PROTECTION JURIDIQUE

13 **Prévention et informations juridiques** (assistance juridique en ligne)
Recherche d'une solution amiable/ défense judiciaire /exécution et suivi des décisions obtenues

Montant maximum de garantie par litige :
20.000 €

Domaine de garantie

- Litiges liés à l'activité professionnelle de votre entreprise (relations contractuelles, propriété et usage des biens immobiliers professionnels, relations de voisinages, environnement économique et concurrentiel, relations avec les administrations, infractions pénales liées à votre activité, déplacement professionnel)
- Litiges sur facturation d'honoraires
- Litiges d'ordre social
- Litiges d'ordre fiscal
- Relations avec les administrations, les organismes sociaux (URSSAF, Pôle Emploi, Inspection du travail...), les services publics et les collectivités territoriales
- Assistance communication de crise
- Aides et subventions
- Garantie frais de stage/ permis
- Recouvrement de créances

Seuil d'intervention :
200 €

Contrat Groupe n° 8 592 551 souscrite auprès de COVEA Protection Juridique

2. PRIME ANNUELLE Y COMPRIS FRAIS ET PROTECTION JURIDIQUE

Garanties	Chiffre d'Affaires	Prime Annuelle TTC
Courtier d'assurances de Personnes IOBSP	Création	844 €
	0 € < CA < 60 000 €	974 €
	60 001 € < CA < 120 000 €	1 064 €
	120 001 € < CA < 180 000 €	1 244 €
	180 001 € < CA < 999 999 €	0.65 %
	1 000 000 € < CA ≤ 4 999 999 €	0.55 %
	4 999 999 € < CA < 10 000 000 €	0.47 %
	CA ≥ 10 000 000 €	Sur mesure

Option IARD	Majoration de 5 % - Minimum 200 € TTC
Frais BDJ	40 € / an

→ La provision minimum annuelle comprend 84 € TTC de prime protection juridique et 40 € de frais BDJ

Adhérent

Nom ou raison sociale : RCS :

Adresse : Code Postal :

Ville : Tel :

E-mail :

Assureurs

<p>MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126</p> <p>MMA IARD, Société Anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882, Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9, Entreprises régies par le code des assurances,</p> <p>Ces sociétés sont dénommées ensemble « MMA »</p>	<p>COVEA PROTECTION JURIDIQUE Société anonyme, au capital de 88 077 090,60 € RCS Le Mans 442 935 227 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2 Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09</p> <p>Ci-après dénommée Covéa Protection Juridique</p>
--	---

BDJ est soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec MMA IARD dans le cadre de la police groupe n° 127 122 480 & pour la Protection Juridique avec Covéa PJ police groupe N° 8 592 551.

Courtier

BDJ SAS au Capital de 2 294 800 €, immatriculé au RCS de Paris sous le N° **410 334 593**

Siège Social : 39 Rue Mstislav Rostropovitch – TSA 19968 – 75815 Paris cedex 17.

Orias n° **07 001 494** - www.orias.fr - Code NAF : 6622Z - N° de TVA intercommunautaire : FR7141033459300036

Option Protection Juridique

Souhaitez-vous souscrire à l'option de Protection Juridique :

Prévention et information juridique/Défense Judiciaire/ Recherche de solution à l'amiable (Voir ci-dessus)

Je souscris :

Oui

Non

Options

Souhaitez-vous souscrire l'option courtage d'assurance IARD :

Sous réserve du questionnaire complété & signé

Je souscris :

Oui

Non

Aurez-vous le statut d'IOBSP ?

Oui

Non

Contactez-nous

BDJ SAS
SEASON
39 Rue Mstislav Rostropovitch,
TSA 19968
75815 PARIS CEDEX 17
www.bdj-sa.com

Mme Melinda ALVES
Chargée de Comptes
[mavel@bdj-sa.com](mailto:malvel@bdj-sa.com)
01.56.37.09.46

A propos de votre courtier

BDJ SAS au Capital de 2 294 800 €, immatriculé au RCS de Paris sous le N° 410 334 593 - Siège Social : 39 Rue Mstislav Rostropovitch – TSA 19968 – 75815 Paris cedex 17. Orias n° 07 001 494 - www.orias.fr - Code NAF : 6622Z - N° de TVA intercommunautaire : FR7141033459300036

Intermédiaire en Assurance (IAS) en qualité de Courtier en assurance. Positionné dans la catégorie « b ». L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS CEDEX 09 et internet : www.acpr.banque-france.fr

Rémunération, un pourcentage est appliqué sur la prime HT (commission) + frais de dossier inclus dans la prime d'assurance. Assureur représentant plus de 33 % du chiffre d'affaires en intermédiation en N -1 : MMA

En cas de réclamation, vous pouvez nous adresser par écrit à l'adresse suivante :

BDJ SA, 39 rue Mstislav Rostropovitch, 75815 PARIS cedex 17 ou par mail à l'adresse suivante : reclamations@bdj-sa.com

BDJ s'engage à accuser réception de votre réclamation dans les dix jours et à vous fournir une réponse dans un délai maximum de deux mois. Si le différent persiste ou si la réponse apportée par BDJ ne vous convient pas, vous pourrez également contacter : Le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la Consommation, 39 Avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS, www.mediateur-conso.cmap.fr

BDJ est votre interlocuteur privilégié dans le cadre de vos déclarations de sinistres

Votre Service Indemnisation

Mme Delphine BOUGHRARA

Responsable Indemnisation

dboughrara@bdj-sa.com

01 56 37 09 47

Mme Aude TESSON

Juriste Indemnisation

ateesson@bdj-sa.com

01 56 37 09 45

Déclaration de sinistre Responsabilité Civile Professionnelle

Dans quel cas devez-vous procéder à une déclaration de sinistre au titre du contrat RC Pro ?

Lorsqu'une réclamation est formée à votre encontre, c'est-à-dire lorsque l'un de vos clients ou un tiers met en cause votre responsabilité au titre d'un produit ou d'un service que vous avez fourni ou auriez dû fournir dans le cadre de vos activités professionnelles couvertes par votre contrat d'assurance MMA N° 127.122.480

A quel moment devez-vous faire cette déclaration ?

Le plus tôt possible dès que vous avez connaissance d'un évènement ou dommage(s) susceptible(s) de donner lieu à une réclamation.

A qui devrez-vous adresser votre déclaration de sinistre ?

Vous devez adresser votre déclaration au contact ci-après :

- Soit par e-mail à notre service indemnisation
- Soit depuis votre espace client BDJ

En rappelant, le nom de votre société, vos références client ainsi que votre numéro de contrat, accompagné des pièces listées ci-dessous :

- Copie réclamation client ou de l'assignation
- Une note circonstanciée
- Nature de la réclamation Amiable ou Judiciaire
- Toute(s) autre(s) pièce(s) utile à l'étude du dossier

Votre Protection Juridique

1. Prévention et informations juridiques

- En prévention de tout litige, les juristes fournissent aux assurés, sur simple appel téléphonique, les renseignements juridiques dont ils ont besoin dans différents domaines.
- **Service d'assistance ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 18h00. Tel : 02.43.39.17.09**

2. Recherche d'une solution amiable, défense judiciaire :

Après avoir contacté le service Prévention et Information Juridique, vous pouvez adresser votre déclaration de sinistre, par mail : gestionlitiges-pjms@covea.fr en précisant le numéro du contrat groupe N°8 592 551 – COMPAGNIE IAS

A Souscripteurs

Nom ou raison sociale : N°SIRET :

Adresse : Code Postal :

Ville : Tel :

E-mail :

B Renseignements relatifs au cabinet

Etes-vous adhérent d'un Syndicat / d'une Association professionnelle ? **Oui** **Non**

Si oui, lequel / laquelle : _____

Chiffre d'affaires hors taxes (commissions/honoraires)

Si création merci d'indiquer le prévisionnel

Total : _____ €

Dont Assurances de personnes : _____ €

Dont courtage d'assurances IARD : _____ €

*Autres** : _____ €

*Si autre, précisez la nature du chiffre d'affaires :

C Produits d'assurances

Vie / Retraite%	Risques industriels%
Santé / Prévoyance%	Pertes d'exploitation%
RCMS%	RC professionnelle%
Emprunteur%	Transport%
Multirisque habitation%	Construction%
Automobile%	Aviation%
Réassurance%	Maritime%
Autres%	Total%

Veillez-nous indiquer si vos clients exercent leurs activités dans les secteurs suivants :

Restaurants et/ou débit de boisson	Salles de spectacles ou salle d'exposition
Restauration collective	Etablissement d'enseignement ou formation
Etablissements sportifs	Centre de vacances, campings ou centre de loisirs

Envisagez-vous de démarcher des clients exerçant leur activité dans les secteurs ci-dessus ?

Oui

Non

Pendant le dernier exercice de la société : (si création mettre le prévisionnel) :

La société a-t-elle encaissé des primes pour le compte des compagnies ?

Oui

Non

Si oui, indiquez le montant des fonds encaissés :

Avec mandat* : _____ €

En France : _____ €

Sans mandat * : _____ €

Autres Pays : _____ €

**fonds encaissés sous mandat écrit par les compagnies d'assurances.*

Vos comptes sont-ils vérifiés annuellement par un Expert-Comptable ou un commissaire aux comptes ?

Oui

Non

Un dirigeant, associé ou employé du souscripteur a-t-il fait l'objet de poursuites pénales, d'investigations judiciaires ou d'une procédure de faillite ?

Oui

Non

L'entreprise a-t-elle déjà subi une perte en raison de fraude, détournement ou malversation d'un dirigeant, associé ou employé au cours des 5 dernières années ?

Oui

Non

D Antécédents du risque proposé (si création, merci de ne pas répondre)

Assureur précédent

Le risque proposé a-t-il été assuré au cours des 24 derniers mois ?

Oui

Non

Si oui, nom de l'assureur : _____

Avez-vous fait l'objet d'une résiliation à l'initiative d'un précédent assureur ?

Oui

Non

Si oui, nom de l'assureur et motif de résiliation : _____

Sinistres

Avez-vous fait l'objet de réclamation/sinistre au cours des trois dernières années ? Oui Non
(Que vous ayez été assuré ou non)

Avez-vous connaissance d'un fait ou réclamation susceptible d'engager votre responsabilité ? Oui Non

Si oui, précisez : _____

E Déclaration

- Conformément aux articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, si cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.
- Je certifie que les que les déclarations et les détails mentionnés ci-dessus sont exacts et que je n'ai fait aucune fausse déclaration, ni dissimulé de faits importants.
- Je conviens que ce formulaire de proposition, ainsi que toute (s) feuille (s) de renseignements supplémentaires jointe (s) à ce dernier, formeront la base du contrat d'assurance souscrit avec les assureurs.

Fait à Le

Prénom, Nom & signature du représentant du Client + cachet de l'entreprise